



# Réclamons nos droits devant les tribunaux !!



Du **P A R E . . . A L'EXCLUSION** du régime d'assurance chômage

LA « **RETROACTIVITE** » LEGALISEE: **UNE PREMIERE DEPUIS PETAIN !**



**Résistons à Alès et en Cévennes  
comme le font tous les chômeurs de France !**

**Environ 870 000 personnes**, déjà en situation de précarité, vont se retrouver avec peu ou pas de revenu avant la date butoir de leurs droits, à cause de la dernière réforme de l'assurance chômage et à la pratique de la rétroactivité qui met en péril la notion de droit.

**En tolérant cela, nous mettons notre démocratie en danger !**

Lorsqu'un demandeur d'emploi s'inscrit aux ASSEDIC, il est obligé de signer un contrat —LE PARE— qui l'engage à certaines obligations. En contrepartie, les ASSEDIC **s'engagent** à lui verser une allocation pour un montant et une durée calculés dès son inscription.

Aujourd'hui, l'UNEDIC **remet en cause ce contrat** en revenant sur ses engagements au travers d'une de ses créations : le « basculement ».

**Il permet la rétroactivité des réformes,  
ce qui est interdit par notre Constitution.**

Des personnes, à qui on avait annoncé une allocation de 900 jours, reçoivent un courrier qui, au mépris du contrat initial, les informe de leur exclusion du régime d'assurance chômage.

**850 000 demandeurs d'emplois** vont ainsi perdre 7 à 24 mois d'indemnisation. Pire encore, **certains vont devoir rembourser un trop perçu suite à la rétroactivité de cette mesure.**

D'autres réformes choquantes sont également prises, en toute discrétion, contre les RMIstes, les bénéficiaires de l'ASS, ... ( RMA, exclusion de la liste des demandeurs d'emploi etc..)

Nous sommes des milliers sans revenus à cause du comportement autoritaire et inhumain de l'UNEDIC, des Assedic, de syndicats au service d'un MEDEF toujours plus arrogant, tous soutenus par le gouvernement de choc **Chirac-Raffarin-Sarkozy**

Si nous acceptons aujourd'hui, la pratique du « Basculement » de l'UNEDIC, nous acceptons que demain, tous les contrats signés puissent être unilatéralement remis en cause.

A quand la remise en cause de nos loyers, de nos crédits, de nos salaires, de nos retraites ! De n'importe quel autre contrat, malgré une signature antérieure. Nous allons tout simplement vers la fin de « l'état de droit ! »

**Recalculé(es) attaquons ces organismes pourfendeurs de précaires :**

**Ensemble mettons sur pieds la  
riposte juridique et sociale**

*Collectif d'Action Contre le Chômage et la  
Précarité d'Alès et des Cévennes*  
750 La Royale 30100 Alès 04 66 55 82 26  
[contact@chomeurs-ales.org](mailto:contact@chomeurs-ales.org)

*Syndicat CGT des Chômeurs et  
Précaires d'Alès*  
Bourse du Travail Pl. G. Dupuy  
30100 Alès 04 66 30 04 57

*Collectif-Vigilance-et -Résistance  
Citoyenne en Pays Viganais*  
04 67 82 25 72